

# La Sécu des artisans un vrai

Créé en 2006, le RSI était censé faciliter la vie de ses 5,6 millions d'assurés. Entre les appels de cotisations farfelus, les radiations sauvages et les remboursements oubliés, on peut dire que c'est réussi !

**A**l'heure où nous écrivons ces lignes, Anne Soubra-Belay, libraire à Gex, dans l'Ain, n'a toujours pas résolu son problème. Après deux ans de bataille, des dizaines de coups de fil, plusieurs lettres recommandées et des heures de palabres au guichet, les ronds-de-cuir du RSI – la Sécu des indépendants et des commerçants – continuent de lui réclamer de lourdes pénalités de retard pour des impayés imaginaires. Fort heureusement pour elle, ces distraits règlent aussi depuis des mois les prestations maladie de son mari en oubliant de lui prélever la moindre cotisation. Ça compense... «On leur a signalé cette erreur à plusieurs reprises, mais ils ne nous ont jamais répondu, soupire notre assurée déboussolée. Je crois que nous avons affaire à des fantômes.» Disons plutôt à des artistes, car, à ce niveau d'incertitude, la gestion des organismes sociaux relève de la poésie.

#### Les lecteurs salariés

**seront sans doute étonnés** de découvrir ce grand bazar logé au sein de notre Etat providence. Pour eux, les problèmes de Sécurité sociale se résument à quelques retards dans les remboursements et à des feuilles de maladie qui s'égarent de temps à autre. Trois fois rien. Les commerçants, les artisans et les professions libérales, eux, vivent un véritable enfer avec la leur. Prélèvements farfelus, radiations arbitraires, erreurs grossières dans le calcul des retraites, privation brutale de couverture maladie, plates-formes téléphoniques claquemurées, guichetiers autistes et lettres recommandées classées dans les poubelles... «C'est à devenir fou !», explose Jean-Guilhem Darré, délégué

#### *Sa retraite est bien plus faible qu'on ne le lui avait annoncé*

A 64 ans, après trente-neuf ans de métier, Gilbert Cuney hésitait à lâcher son garage pour prendre sa retraite. Afin d'y voir clair, il a demandé aux agents du RSI (la Sécu des indépendants) de lui calculer sa pension. «2 528,90 par mois», lui ont-ils répondu, après s'y être repris à deux fois. «Ce n'était pas mal. Du coup, j'ai décidé de raccrocher.» Pas de chance, dès le mois suivant, le RSI l'a informé qu'il s'était trompé dans ses calculs, et que sa pension ne serait en réalité que de 2 055,18 euros. «J'ai demandé à revenir en arrière, mais il était trop tard.» Le 15 décembre dernier, le tribunal de Vesoul, partageant «sans réserve le courroux de Monsieur Cuney», a condamné l'organisme à lui verser 500 euros de dédommagement. Avec ça...

**La pension touchée par Gilbert Cuney (chiffre de gauche) est inférieure de près de 500 euros aux deux estimations fournies par le RSI.**



# commerçants : calvaire !

général du SDI, un petit syndicat de travailleurs indépendants, qui croule sous les appels au secours. Selon ses estimations, un professionnel sur quatre est touché par le fléau, et certains vont jusqu'à s'en rendre malades. «C'est vrai qu'il y a eu des problèmes, mais les choses sont en train de s'améliorer petit à petit», tempère-t-on à la direction de l'organisme, en réclamant «encore un peu de patience» aux assurés. Va doucement, c'est tout bon, comme on dit dans les montagnes...

**Tout a commencé il y a sept ans**, lorsque les pouvoirs publics ont entrepris... d'améliorer les choses. A l'époque, trois caisses se partageaient la protection sociale des boutiquiers et des professions libérales, la Cancava, l'Organic et la Canam. L'affaire tournait à peu près rond, mais ce triolisme assuranciel hérité de l'histoire occasionnait des frais de gestion élevés et rendait le système inutilement complexe. D'où l'idée de regrouper ces réseaux en un seul, moderne, efficace et, espérait-on, géré au cordeau. Tant qu'à faire, le gouvernement aurait évidemment pu les fondre dans la grande Sécu des salariés, cela aurait été encore plus simple et plus économique. Mais les petits marquis issus des syndicats professionnels (UPA, CGPME, Cidunati, UNAPL...) qui gouvernaient les caisses ne voulaient pas en entendre parler: ils y auraient perdu leur brin de pouvoir et leur voiture de fonction. Et personne n'avait envie de les fâcher...

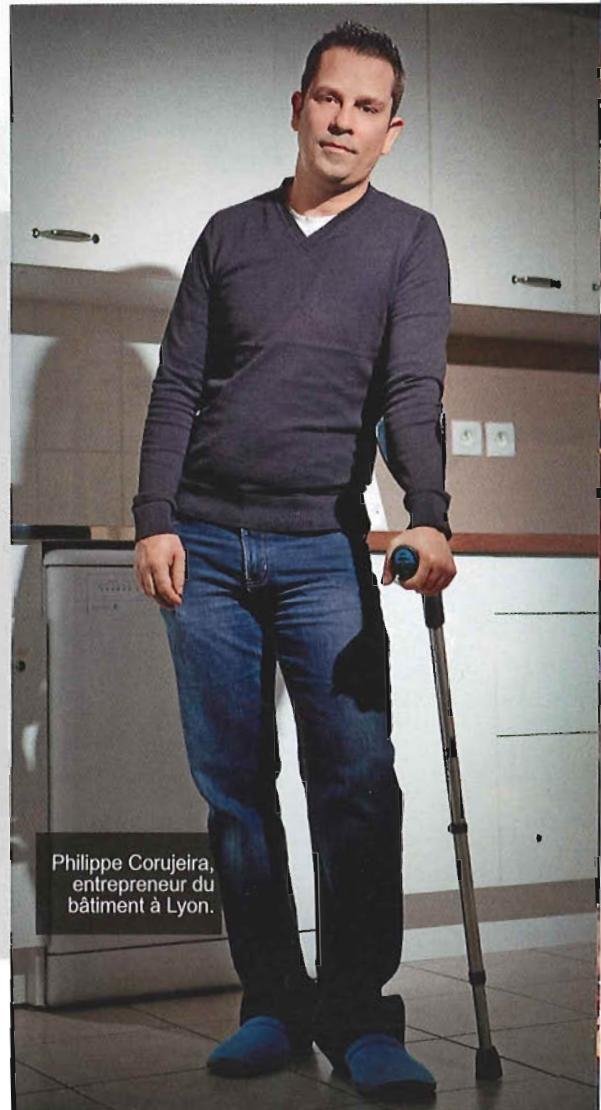
Voilà comment, le 1<sup>er</sup> juillet 2006, le Régime social des indépendants (RSI) est sorti de terre, avec 6000 salariés, 31 antennes, 5,6 millions d'assurés et 15,1 milliards de prestations versées. Deux ans plus tard, un système d'interlocuteur social unique était mis en place en collaboration avec l'Urssaf, pour faciliter les démarches des assurés. C'est cette dernière réforme qui a provoqué la catastrophe.

Car les dirigeants du RSI et de l'Urssaf, qui ne peuvent pas se voir en peinture, exigeaient tous les deux d'obtenir la responsabilité du prélèvement des

## *Depuis un an, on ne lui rembourse plus ses frais médicaux*

S'il ne s'était pas blessé, Philippe Corujeira ne se serait peut-être rendu compte de rien. Mais en février 2012, ce patron du BTP s'est rompu les ligaments croisés du genou. Depuis, il va de surprise en surprise avec le RSI. Il a appris qu'il en avait été radié par erreur en 2009, puis réintégré deux ans plus tard, que ses appels de cotisations avaient été interrompus, qu'on lui avait envoyé des lettres de rappel à une adresse erronée, que, tous calculs faits, il devait aujourd'hui 30 000 euros à l'organisme, et qu'en attendant de les avoir réglés il pouvait toujours courir, avec son seul genou, pour obtenir les moindres remboursement et indemnité journalière de sa Sécu. Le mois prochain, il se fera donc opérer à ses frais.

cotisations. Pour n'en froisser aucun, l'Etat a finalement opté pour une solution bâtarde, mettant à contribution les systèmes informatiques des deux organismes, eux aussi incapables de dialoguer. Mais laissons les magistrats de la Cour des comptes nous raconter la suite, dans un rapport publié en septembre dernier. «Le 28 novembre 2007, les fichiers des Urssaf ont été écrasés par les fichiers du RSI sans expérimentation préalable, ni phase de test, ni retour en arrière possible (...) Cela a immédiatement provoqué un blocage total du système (...) une catastrophe industrielle (...) entraînant de graves perturbations pour les assurés, qui ne sont toujours pas réglées plus de quatre ans après (...), et de lourdes conséquences financières pour les comptes sociaux.» Selon leurs calculs, de 1,3 à 1,5 milliard d'euros de cotisations n'auraient pas été recouvrées par le



Philippe Corujeira,  
entrepreneur du  
bâtiment à Lyon.

système entre 2008 et 2010, et la perte en ligne atteindrait aujourd'hui plus de 600 millions par an. Si encore la création du RSI et de l'interlocuteur social unique avait permis de comprimer les dépenses de gestion, comme le promettaient ses instigateurs! Mais elles ont progressé de 16,4%, et les effectifs en CDD de 30% depuis le début de la réforme. En somme, le désastre est complet.

Pas de panique, cependant, les choses avancent. Selon les magistrats de la Cour des comptes, un nouveau système informatique devrait mettre fin à ce capharnaüm... dès 2020. Un peu de patience, messieurs les artisans et commerçants... *Philippe Eliakim* •